Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-cinquième session
Genève, 26-27 mai 2014

EB135/1(annoté)
31 mars 2014

Ordre du jour provisoire (annoté)

1. Élection du président, des vice-présidents et du rapporteur

2. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour[1]

3. Résultats de la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé

4. Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif

À l'ouverture de sa session, le Conseil sera saisi du rapport de la vingtième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration, qui doit se tenir du 14 au 16 mai 2014.

5. Questions techniques et sanitaires

5.1 Développer les soins chirurgicaux d'urgence, les soins chirurgicaux essentiels et l'anesthésie en tant que composantes de la couverture sanitaire universelle

À la demande des États Membres, sachant qu'en développant les moyens d'assurer des services chirurgicaux de base dans les structures de premier recours, on peut contribuer à réduire la mortalité et les incapacités imputables à la fois aux maladies transmissibles et non transmissibles et à progresser plus rapidement vers la couverture sanitaire universelle, le Conseil est invité à examiner le rapport et à donner des indications supplémentaires.

---

[1] **EB133(1) Suppression d'un point de l'ordre du jour**

Le Conseil exécutif a décidé :

1) de supprimer le point 6.3 de son ordre du jour provisoire ;

2) de prier le Directeur général de tenir des consultations informelles avec des États Membres de toutes les Régions en vue de parvenir à un consensus sur l'intitulé et le contenu de ce point ;

3) d'inscrire un point au projet d'ordre du jour provisoire de la cent trente-quatrième session du Conseil exécutif, sans intitulé et avec un appel de note renvoyant à la présente décision, étant entendu que l'intitulé et le contenu définitifs du point refléteront les résultats des consultations informelles organisées par le Directeur général.

(Deuxième séance, 29 mai 2013)

5.2 Santé et environnement – prendre en compte les effets de la pollution de l'air sur la santé

À la demande des États Membres, sachant que l'action sur les déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé est une priorité de leadership dans le douzième programme général de travail 2014-2019 et que la pollution de l'air est un problème de santé important à l'échelle mondiale qui appelle des mesures urgentes dans tous les pays, le Conseil est invité à examiner le rapport et à donner des indications supplémentaires.

6. Questions administratives et financières

6.1 Évaluation : rapport annuel

Conformément à la décision EB131(1) et à la politique d'évaluation qu'elle contient, le Bureau des services de contrôle interne présente chaque année un rapport au Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration. Le présent rapport décrit les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique d'évaluation, les enseignements tirés des évaluations et le plan de travail 2014-2015 pour l'évaluation dans l'ensemble de l'Organisation. Le Conseil est prié de prendre note du rapport.

6.2 Comités du Conseil exécutif : sièges à pourvoir

Ce point est régulièrement inscrit à l'ordre du jour.

7. Questions relatives au personnel

7.1 Déclaration du représentant des Associations du Personnel de l'OMS

Ce point est régulièrement inscrit à l'ordre du jour.

7.2 Amendements au Statut du Personnel et au Règlement du Personnel

Les amendements au Règlement du Personnel apportés par le Directeur général sont soumis à la confirmation du Conseil conformément à l'article 12.2 du Statut du Personnel. Le Conseil est prié d'examiner les amendements ainsi qu'un projet de résolution.

8. Questions soumises pour information : rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude

En application du paragraphe 4.23 du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts, le Directeur général soumet au Conseil pour examen un rapport relatif aux réunions de comités d'experts et de groupes d'étude, comprenant un résumé des recommandations contenues dans les rapports des comités d'experts et ses observations quant à leur importance pour les politiques de santé publique et à leurs répercussions sur les programmes de l'Organisation.

9. Prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé

Ce point est régulièrement inscrit à l'ordre du jour.

10. Clôture de la session

Note :

Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les membres du Bureau du Conseil se sont concertés avec le Directeur général au sujet du projet d'ordre du jour provisoire qui avait été communiqué aux États Membres pour observations le 21 février 2014, et de deux propositions tendant à inscrire des points supplémentaires à l'ordre du jour reçues d'États Membres avant la date limite du 17 mars 2014.

Les deux propositions étaient les suivantes :

1) « Développer les soins chirurgicaux d'urgence, les soins chirurgicaux essentiels et l'anesthésie en tant que composantes de la couverture sanitaire universelle » ;

2) « Santé et environnement – prendre en compte les effets de la pollution de l'air sur la santé ».

Les membres du Bureau du Conseil sont convenus d'inclure les deux nouveaux points proposés, sans apporter d'autre modification au projet d'ordre du jour provisoire.

= = =